

COMMUNE DE CHAMBILLY
Procès-verbal
Séance du 10 Avril 2024

Date de convocation : 28 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois d'Avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry NIGAY, Maire.

Présents : Mme. Nadine CLOZEL, M. Maurice DEGOUT, M. Roger DELORME, Mme. Valérie FOUCTEAU, M. Thierry NIGAY, M. Christophe PEGON, M. Renaud ROUSSEAU, - M. Sébastien RECORBET,

Excusés : M. Vincent LIEUTARD, Mme Noémie ZAREBA, Yann MAYENSON, Stéphanie DA SILVA.

Pouvoir : M. Vincent LIEUTARD à M. Thierry NIGAY

Secrétaire de séance : Mme. Nadine CLOZEL

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 Février 2024 :

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Achat voiture et vente de l'ancienne
- Contrat adjoint administratif

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Délibérations

- Examen et vote compte de gestion budget commune et assainissement
- Vote compte administratif budget commune et assainissement
- Affectation résultats budget commune et assainissement
- Vote du taux des taxes locales
- Subvention aux associations
- Nomination régisseur halte nautique

Infos / débats :

- voiture communale
- questions diverses

Délibérations

Examen et vote compte de gestion budget commune et assainissement:

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte administratif budget commune :

Le Maire quitte la séance, M Maurice DEGOUT président pour le vote

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 429 690,76
 Réalisé : 308 168,83
 Reste à réaliser : 97 200,00

Recettes Prévu : 429 690,76
 Réalisé : 292 492,36
 Reste à réaliser : 28 772,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 477 765,68
 Réalisé : 263 029,79
 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 477 765,68
 Réalisé : 564 897,67
 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -15 676,47

Fonctionnement : 301 867,88

Résultat global : 286 191,41

Vote du compte administratif budget assainissement :

Le Maire quitte la séance, M Maurice DEGOUT président pour le vote

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 35 671,15
 Réalisé : 2 146,65
 Reste à réaliser : 32 523,00

Recettes Prévu : 35 671,15
 Réalisé : 35 671,15
 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 28 392,83
 Réalisé : 20 992,62
 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 28 392,83
 Réalisé : 27 952,12
 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 33 524,50
 Fonctionnement : 6 959,50
 Résultat global : 40 484,00

Affectation résultats budget commune :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	220 983.20
- Un excédent reporté de :	80 884.68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	301 867.88
- Un déficit d'investissement de :	15 676.47
- Un déficit des restes à réaliser de :	68 428.00
Soit un besoin de financement de :	84 104.47
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT	301 867.88
Affectation complémentaire en réserve (1068)	84 104.47
Résultat reporté en fonctionnement (002)	217 763.41
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	15 676.47

Affectation résultats budget assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	220 983.20
- Un excédent reporté de :	80 884.68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	301 867.88
- Un déficit d'investissement de :	15 676.47
- Un déficit des restes à réaliser de :	68 428.00
Soit un besoin de financement de :	84 104.47
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT	301 867.88
Affectation complémentaire en réserve (1068)	84 104.47
Résultat reporté en fonctionnement (002)	217 763.41
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	15 676.47

Vote du budget assainissement :

Investissement Dépenses : 16 456.50
 Recettes : 48 979.50

Fonctionnement Dépenses : 30 808.58
 Recettes : 30 808.58

Pour rappel, total budget :

Investissement Dépenses : 48 979.50 (dont 32 523.00 de RAR)
 Recettes : 48 979.50 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement Dépenses : 30 808.58 (dont 0,00 de RAR)
 Recettes : 30 808.58(dont 0,00 de RAR)

Vote du budget commune :

Investissement Dépenses : 304 884,67
 Recettes : 373 312,67

Fonctionnement Dépenses : 696 941,41
 Recettes : 696 941,41

Pour rappel, total budget :

Investissement Dépenses : 402 084,67 (dont 97 200,00 de RAR)
 Recettes : 402 084,67 (dont 28 772,00 de RAR)
Fonctionnement Dépenses : 696 941,41 (dont 0,00 de RAR)
 Recettes : 696 941,41(dont 0,00 de RAR)

Vote du taux des taxes locales :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales, et fixe les taux pour 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 42.14%
- Taxe foncière bob bâtie (TFNB) : 36.97%
- Taxe d'habitation (TH) : 14.38%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.57%

Subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide l'attribution de subvention pour 2024 comme suit :

Association	Proposition	Vote
ADMR Marcigny	50€	6 pour 3 abstentions
AMEFO	100€	9 pour
ARPA	150€	9 pour
Ecole Lucie Aubrac	400€	9 pour
Foot en marchant	300€	9 pour
Ecole buissonnière	200€	9 pour
Pêcheurs de Loire	100€	9 pour
Lycée agricole	50€/ par élève	9 pour
MFR	50€/ par élève	9 pour
Restaurant du coeur	150€	1 abstention
Service de remplacement	100€	9 pour
Société de chasse	100€	9 pour
Stade de tir	100€	9 pour
Radio cactus	50€	9 pour
Equipage des Daguénets	50€	5 pour 2 abstentions 2 contres

L'association du « BRAC » refuse la subvention. Les boules de Chambilly la refusent également compte tenu des travaux du locales boules prévus cette année.

Contrat adjoint administratif :

Monsieur Le Maire explique que le contrat de l'adjoint administratif en charge du secrétariat de mairie arrive à son terme le 13 Mai 2024. Il propose son renouvellement pour une durée de 18 mois et 18 jours. Soit du 14 Mai 2024 au 31 Décembre 2025. Il propose également le recrutement en tant que rédacteur contractuel de catégorie B en lieu et place du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, contractuel de catégorie C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les propositions citées ci-dessus, décide la création du poste de rédacteur de catégorie B, pour 24 heures hebdomadaires et autorise la mise à jour du tableau des effectifs.

Nomination régisseur pour la halte nautique :

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un régisseur titulaire ainsi que d'un suppléant, pour la régie de la halte nautique. Il propose que Mme Marlène BERNOT BEDEZ en tant régisseur titulaire et M Maurice DEGOUT en tant que régisseur suppléant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur Le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Achat voiture et vente de l'ancienne :

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la précédente réunion il avait été décidé d'acheter une nouvelle voiture ; il informe que c'est chose faite, il s'agit d'un Citroën Berlingo, acheté au Garage Defiole pour un montant de 3 240.76€. L'ancien véhicule est racheté par le même garage pour un montant de 500€.

Questions diverses

- Les travaux Rue Général de Gaulle sont reportés à l'année prochaine, pour prévoir plus de subventions.
- Il faut prévoir de goudronner devant le cimetière
- Pour les fenêtres de l'école, voir si possibilité d'avoir des subventions sinon différer les travaux an 2025.

Christophe PEGON informe que le devis pour le petit portail du cimetière est demandé, en attente de réponse de l'artisan.

Renaud ROUSSEAU : - demande pour la réduction de l'éclairage public, Thierry NIGAY se charge de relancer le SYDESL.

- Panneaux à mettre sur les ponts, Christophe PEGON confirme que c'est prévu très prochainement
 - Où en est-on pour le totem prévu à la halte nautique ? Thierry NIGAY dit que ce qui était prévu est trop coûteux, à réfléchir pour une solution moins onéreuse.
 - Problème vers le bois Tapon, les fossés ne s'évacuent plus, eau croupie route des plaines au niveau de la route des vernes.
- Maurice DEGOUT précise que pour le rallye du BRAC du 20/04, il est possible de venir voir les voitures le matin, il invite les membres du conseil à venir prendre l'apéritif le soir.
- Thierry NIGAY informe qu'il y aura 60 bénévoles volontaires pour l'accueil cyclotourisme, une animation est demandée (300€), proposé pour cela par l'association des cyclotouristes.
- Bylattes du Brionnais : réception prévue le 15/06 vers 16h avec un petit casse-croûte accueil. A peu près 200/250 participants.
- Le 15/05 : activité motocross au bois près du fun car (49 véhicules)

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne demande la parole la séance est levée à 21h48.

La secrétaire de séance
N. CLOZEL

Le Maire,
T. NIGAY